

Optimiser l'aménagement local

La Municipalité de Tavannes procède actuellement à la révision de son plan d'aménagement local (PAL). Cet important projet, réalisé en parallèle au nouveau plan directeur cantonal bernois, a pour objectif principal de freiner le mitage du territoire en favorisant l'urbanisation interne. «En clair, toute extension de la zone à bâtir est impossible à Tavannes tant que le plan directeur bernois n'est pas approuvé par la Confédération», explique Michaël Schlappach, conseiller municipal en charge du dossier. Et d'ajouter que les autorités tavannoises ont décidé d'aller de l'avant en poursuivant la révision du PAL, «projet qui concorde en tout point avec une conception moderne de l'aménagement du territoire».

«Un travail de longue haleine»

Objet parfois abstrait pour la population, le PAL fera l'objet d'une séance d'information publique ce lundi à 20 h à la salle communale de Tavannes. «Ce travail de longue haleine, porté pendant plus de deux ans par une commission spécialement créée, peut sembler modeste au regard de l'impossibilité d'étendre la zone à bâtir à Tavannes», explique dans un communiqué Michaël Schlappach. «Il faut néanmoins souligner qu'un travail approfondi et minutieux a été consenti.»

Concrètement, la révision n'a pas accouché d'une révolution. Elle contient toutefois plusieurs adaptations et précisions, notamment en ce qui concerne le Règlement communal de construction. Le texte stipule par exemple un renforcement de la protection du patrimoine bâti dans la zone centre, avec interdiction des toits plats et de certains matériaux. D'autre part, et dans un souci de densification, toute nouvelle construction devra représenter une surface minimale par rapport à la taille totale de la parcelle, sans quoi elle ne pourra être autorisée. Plusieurs articles – enseignes publicitaires, garages, places de stationnement – se veulent en outre des outils efficaces pour favoriser des constructions harmonieuses et respectueuses



Tavannes veut se doter d'un plan d'aménagement local moderne et efficace.

ARCHIVES ROGER MEIER

de l'environnement. Dans le même ordre d'idée, le PAL tavannois s'est doté d'une sorte de guide d'aménagement local doté d'explications, de conseils, de photos et de graphiques.

Éliminer les «dents creuses»

Enfin, un minutieux travail de recensement des zones pas ou insuffisamment densifiées a été effectué. Sur ce dernier point, le document intitulé «Potentiel d'urbanisation interne» se veut un résumé exhaustif de toutes les «dents creuses» existant à Tavannes.

Michaël Schlappach rappelle que les citoyennes et citoyens ont la possibilité d'émettre des critiques et d'apporter des compléments avant que le PAL ne parte à l'Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire. Si toutes les étapes se succèdent comme prévu, celui-ci devrait pouvoir être soumis à l'assemblée municipale durant le premier semestre 2016.